

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/01/2019

Dossier complet le :

04/01/2019

N° d'enregistrement :

F09319Pool.

1. Intitulé du projet

Carrefour giratoire RD 570n - Graveson

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Daniel WIRTH, Directeur des Routes et des Ports

RCS / SIRET

2 2 1 3 0 0 0 1 5 0 0 2 4 7

Forme juridique Département

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'État, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	Aménagement du carrefour de la RD 570n avec l'avenue de Verdun par la création d'un giratoire.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'un carrefour giratoire en lieu et place du carrefour existant entre la RD 570n et l'avenue de Verdun sur la commune de Graveson.

Un giratoire de 20 m de rayon sera réalisé en lieu et place du carrefour existant, le réseau d'eau pluvial sera repris et un bassin de rétention sera créé. Seules des démolitions de chaussées sont à prévoir pour la réalisation de l'aménagement.

4.2 Objectifs du projet

Au vu des conditions de circulation actuelle sur la RD 570n au niveau du carrefour avec l'avenue de Verdun , sur la commune de Graveson, et de la mauvaise lisibilité de ce carrefour pour les usagers, le Département des Bouches du Rhône envisage la création d'un carrefour giratoire en lieu et place du carrefour existant.

Les objectifs sont :

- améliorer la sécurité du carrefour (baisse des vitesses sur l'axe principal (RD570n), lisibilité...)
- améliorer les conditions de circulation (fluidité, confort...)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'aménagement consiste à réaliser les travaux :

- de mise en place de la signalisation temporaire
- de dégagement des emprises si nécessaire
- de terrassements généraux
- de chaussée et de trottoir
- de fourniture et pose de bordures
- d'assainissement (eaux pluviales)
- de déplacement de réseaux souterrains si nécessaire
- d'adaptation du réseau d'éclairage public
- de dépose, de modification et de mise en place de signalisation directionnelle, horizontale, de police

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet n'augmentera pas la capacité du trafic.

L'aménagement nécessite une exploitation courante des chaussées telle que l'entretien et la surveillance.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'une étude hydraulique en novembre 2017.

Le projet ne fait l'objet ni de procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme, ni d'autorisation défrichement ou de dérogation relative aux espèces protégées, ni d'autorisation requise au titre du code du patrimoine.

A ce jour, le projet est concerné par la présente demande d'examen au cas par cas, par un dossier Loi sur l'eau (D) et par une évaluation des incidences Natura 2000.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Rayon extérieur du giratoire	20 m
Largeur de l'anneau de circulation	7 m
Type d'entrée/sortie pour chaque branche du giratoire	1 voie entrée et 1 voie sortie
Superficie globale du projet	0,9 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

13690 Graveson

Carrefour entre l'Avenue de Verdun (ex RD5), la RD570n (Route d'Avignon) et le chemin des Areniers.

Coordonnées géographiques¹

Long. 04°46'03"3E Lat. 43°51'14"9N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

13690 Graveson

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On recense : - 1 ZNIEFF de type I : Basse Durance, des alouettes et de la confluence avec le Rhône 6,7 km au Nord de la zone de projet - 5 ZNIEFF de type II : la Montagnette (1,2km à l'Ouest), le Rhône (7km à l'Ouest), la Basse Durance (6,7km au Nord), la Petite Crau (7,5km au Sud-Est) et la chaîne des Alpilles située à 8,3km au Sud de la zone du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur est couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Département des Bouches-du-Rhône approuvé le 25 mars 2016 par le conseil départemental.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise à PPR Inondation de la Durance approuvé le 12 avril 2016. Le site est situé en aléa fort (R2) inondation par crue torrentielle ou montée rapide de cours d'eau.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit du massif de la Montagnette est à 1,2km à l'Ouest de la zone de projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 - Directive Oiseaux et Habitat de la Durance se situe à 6,7km au Nord du projet. Le site Natura 2000 - Directive Habitat du Rhône aval se situe à 7km à l'Ouest du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables en favorisant une meilleure valorisation des déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du projet nécessitera l'apport de matériaux de qualité pour l'aménagement des chaussées (type grave naturelle non traitée).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les potentialités écologiques du périmètre du projet sont très faibles du fait de la césure induite par les infrastructures et de l'état de dégradation des habitats naturels. Actuellement, les terrains d'assiette du projet sont occupés par de la voirie (RD570n), de la friche agricole et de l'habitat résidentiel essentiellement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à réaliser un aménagement de voiries existantes. Le périmètre du projet se trouve dans une zone anthropisée et ne présente pas de continuité d'habitat avec les sites Natura 2000 situés à proximité. Par conséquent, l'opération n'aura aucune incidence sur ce site, bien que certaines espèces caractéristiques puissent subir un dérangement temporaire et localisé en phase chantier (bruit, production de MES dans les fossés).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à réaliser un aménagement de voiries existantes. Le périmètre du projet se trouve dans une zone anthropisée et ne présente pas de continuité d'habitat avec les ZNIEFF situées à proximité. Par conséquent, l'opération n'aura aucune incidence sur ces zones à sensibilité particulière, bien que certaines espèces caractéristiques puissent subir un dérangement temporaire en phase chantier.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet est concerné par des phénomènes de retrait et gonflement des argiles (aléa faible) et par le risque sismique (aléa modéré). Il se trouve en zone inondable (aléas fort - hors centre urbain). Cependant, il n'est pas soumis à l'aléa feu de forêt et mouvement de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la phase chantier, le projet entraînera des modifications de la circulation, mais les effets seront limités dans le temps. En phase exploitation, le trafic sera inchangé et les conditions de circulation seront améliorées et sécurisées.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de terrassements généraux et de chaussées sont susceptibles de créer du bruit dû aux engins de chantier et à leur circulation. Au vu de la localisation et de la faible emprise du projet, les nuisances engendrées ne devraient pas être significatives. En phase exploitation, le projet ne modifiera pas l'ambiance sonore car le trafic restera inchangé.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la circulation routière est source de nuisances olfactives dans le périmètre du projet. Ces nuisances sont donc inchangées du fait de l'absence d'augmentation du trafic par le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux de terrassements généraux et de chaussées sont susceptibles de créer des vibrations. Au vu de la localisation, de la faible emprise et des faibles terrassements du projet, les nuisances engendrées ne devraient pas être significatives.</p> <p>En phase exploitation, le projet ne créera pas de vibrations supplémentaires significatives.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'éclairage urbain actuel sera démonté. Un nouveau dispositif d'éclairage adapté à la nouvelle configuration du carrefour sera mis en place.</p> <p>La situation sera inchangée.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, des émissions de poussières sont possibles. Au vu de la localisation et des emprises du projet, les émissions engendrées ne devraient pas être significatives.</p> <p>Le chantier sera arrosé en période sèche pour éviter l'envol de poussière.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La surface imperméabilisée sera augmentée.</p> <p>Les eaux de ruissellement de chaussée du projet seront collectées et stockées avant rejet dans le milieu récepteur.</p> <p>Le projet prévoit la création d'un bassin de rétention.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, soit évacués vers une installation de stockage adaptée. Une zone pour déchets dangereux sera également aménagée si nécessaire.</p> <p>En phase exploitation, cet aménagement n'engendrera pas de production de déchets ménagers.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

4.2 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

4.3 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir annexe 7

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à remplacer un carrefour existant par un giratoire. Le nouvel aménagement permettra de rompre la perspective linéaire du tracé de la route principale, de supprimer les voies d'insertion et imposera ainsi un ralentissement aux véhicules. Les terrassements et les emprises foncières seront limités. Il n'engendrera pas d'augmentation du trafic.

Les objectifs du projet sont d'apporter une meilleure lisibilité de l'espace et d'améliorer la sécurité et le confort des usagers.

Le projet est situé hors sites Natura 2000, inscrits ou classés et hors zones spéciales telles que les ZNIEFF, les ZSC...

Les impacts sur l'environnement sont faibles, voire inexistantes et seront étudiés dans le dossier loi sur l'eau.

Ainsi, il nous apparaît que le projet d'aménagement du giratoire de la RD570n peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié :	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
Annexe 2 : Plans de situation
Annexe 3 : Reportage photographique
Annexe 4 : Plan du projet
Annexe 5 : Cartographie des sites Natura 2000
Annexe 6 : Cartographies relatives au chapitre 5
Annexe 7 : Mesures mises en place pour Éviter, Réduire ou Compenser les effets du projet sur l'environnement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Nantes

le,

18 DEC. 2018

Signature

Le Directeur des Routes et des Ports

Daniel Wirth
Daniel WIRTH

